

ASSEMBLEE NATIONALE

1er mars 2005

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

AMENDEMENT

N° 584

présenté par
M. de ROUX, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 47

Dans le III de cet article, substituer au mot :

« cinquième »,

le mot :

« quatrième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur de décompte d'alinéas.